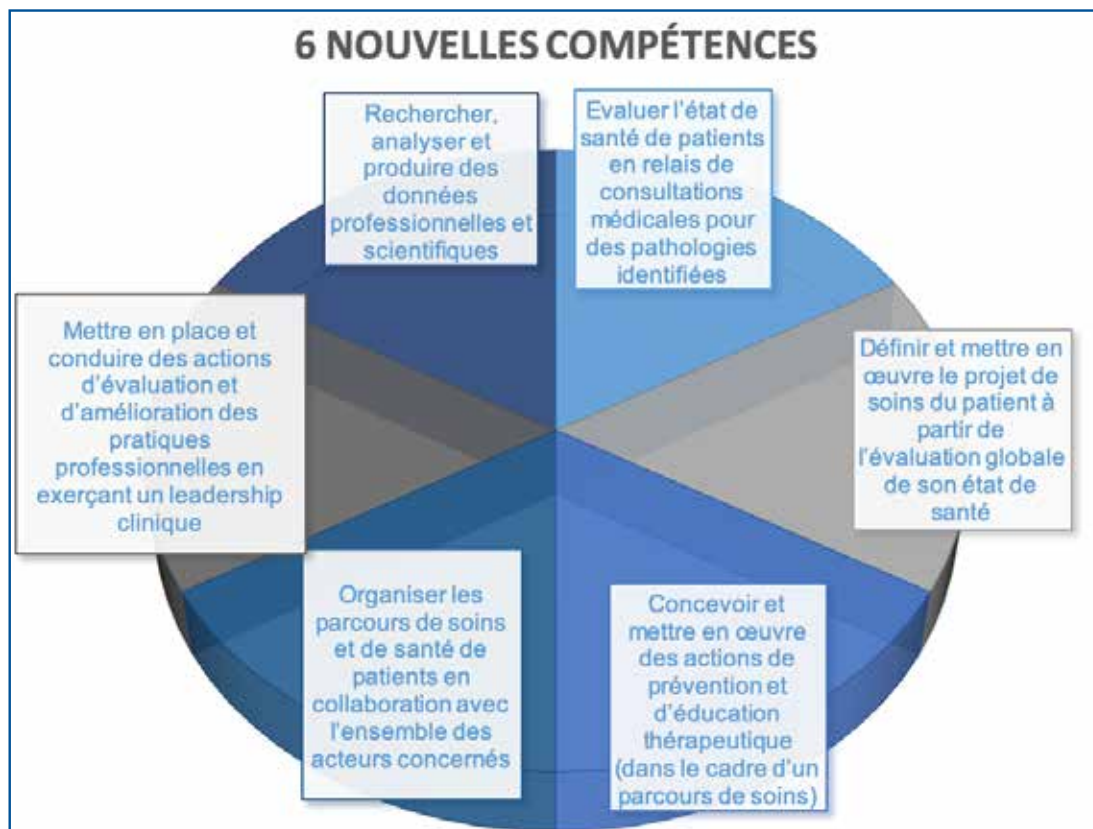


DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS, MAIS POUR QUELLE RECONNAISSANCE ?

La profession Infirmière se développe. En effet, le diplôme d'Etat d'Infirmier.e en Pratique Avancée a été officialisé depuis octobre 2018... comme pis-aller pour tromper les attentes des populations fragilisées par les déserts médicaux.

► L'IPA c'est qui ?

Ni un petit médecin, ni un.e super infirmier.e. L'IPA, c'est un.e infirmier.e hybride dont la pratique s'exerce de manière avancée vers le champ médical suite aux enseignements acquis pendant 2 ans à l'université validant un DEI niveau Master 2. Toutefois, celle-ci ne pourra exercer sa nouvelle fonction qu'après trois ans d'exercice d'infirmier.



Les IPA seront donc amené.e.s dans le suivi de pathologies bien identifiées à assurer des consultations pseudo médicales, adapter les traitements, interpréter des résultats d'examens, en prescrire d'autres complémentaires en fonction de leur examen clinique.

Ils ou elles coordonneront une équipe pluridisciplinaire afin de sécuriser les parcours patients au sein d'un établissement de santé ou dans le cadre de la relation Ville - Hôpital.

Ils ou elles assureront la formation des étudiant.e.s IPA comme tuteurs de stage, des soignants dans leur spécialité, ils ou elles participeront à l'analyse et à l'amélioration des pratiques professionnelles dans les services de soins.

Ils ou elles participeront aux projets de recherche médicale et paramédicale des patients qu'ils ou elles prendront en charge.



DANS QUELS DOMAINES LES INFIRMIER.E.S POURRONT-ELLES EXERCER EN PRATIQUE AVANCÉE ?

► Trois mentions existantes, une à venir :

- ➔ **Les Pathologies Chroniques Spécialisées (cf. arrêté 2018)**
- ➔ **Dialyse/Transplantation**
- ➔ **Oncologie et Oncohématologie**
- ➔ **La Psychiatrie et la Santé mentale (les textes sont en cours de publication pour une rentrée possible en Octobre 2019).**

Ils ou elles devront assumer de nombreuses responsabilités dans la gestion des parcours de soins et de santé des patient.e.s.

Dès 2002, lors des projets d'expérimentations de transferts de compétences médicales vers les paramédicaux, la CGT dénonçait la volonté des gouvernements successifs de ne répondre qu'à des objectifs budgétaires austéritaires.

Cela se vérifie aujourd'hui avec la montée en puissance de l'infirmier.e en pratique avancée. Cette pratique avancée se développe sans reconnaissance salariale et dans une illégalité plus ou moins consciente ! Des organisations de soins surprenantes voient le jour: aux urgences de nombreux infirmiers, ayant acquis une « solide expérience » accueillent les patients, établissent un premier diagnostic pour l'orientation, en gérontologie pratiquent une sorte « d'échographie » appelé *bladder scan* pour mesurer le résiduel urinaire...ou encore gèrent les spécialités éducatives en diabétologie sans projet médical ou de soins.

A ce jour, la grille salariale pour les futur.e.s IPA de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) n'est toujours pas fixée !

Lors des réunions et malgré la précipitation ministérielle :

- ➔ **La CGT a œuvré pour que le diplôme d'IPA soit un diplôme d'Etat correspondant à un certificat d'aptitude d'enseignement supérieur identique sur l'ensemble du territoire. Il permet un exercice réglementé cadré par la loi.**
- ➔ **La CGT a demandé, sans succès, qu'on lui fournisse les grilles indiciaires de ces nouvelles infirmières, le gouvernement dissimulant de façon volontaire ses motivations sur le sujet.**
- ➔ **Une clarification de la notion de responsabilité hiérarchique de l'IPA est toujours en attente de précisions par rapport aux cadres de santé paramédicaux.**
- ➔ **La CGT a proposé de mettre en place de véritables passerelles pour permettre aux IDE d'accéder à une incontestable formation médicale prenant en considération les acquis d'expériences.**



➡ Pour finir, la CGT exige un rattrapage salarial immédiat à hauteur de la qualification et de la responsabilité engagée.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :